



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CREUSE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°23-2016-015

PUBLIÉ LE 6 SEPTEMBRE 2016

# Sommaire

## Préfecture de la Creuse

23-2016-09-01-001 - Arrêté donnant délégation de signature à M. Jean-Marc MESURE,  
Chef du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles (2 pages) Page 3

23-2016-09-01-003 - Arrêté donnant délégation de signature à Mme Pascale XIMENES,  
Directrice des Services du Cabinet du Préfet de la Creuse, à compter du 1er septembre  
2016 (2 pages) Page 6

Préfecture de la Creuse

23-2016-09-01-001

Arrêté donnant délégation de signature à M. Jean-Marc  
MESURE, Chef du Service des ressources humaines et des  
mutualisations interministérielles

**Arrêté n°**  
**donnant délégation de signature à M. Jean-Marc MESURE,**  
**Chef du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles**

**LE PREFET DE LA CREUSE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier dans l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

VU le décret du 21 mai 2015 nommant M. Philippe CHOPIN, préfet délégué auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, Préfet de la Creuse,

VU le décret du 13 juin 2016 nommant M. Olivier MAUREL, directeur des services pénitentiaires détaché en qualité de sous-préfet, sous-préfet de Cognac, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

VU l'arrêté préfectoral n° 2012034-05 du 3 février 2012 portant réorganisation des services de la Préfecture de la Creuse,

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2016-07-11-007 du 11 juillet 2016 donnant délégation de signature à Mme Stéphanie CHAUBRON, Chef du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles par interim du 1<sup>er</sup> juin 2016 jusqu'au 31 août 2016,

VU la décision d'affectation du 16 février 2012 nommant Mme Nadine LABARRE, Secrétaire administrative de classe normale, Responsable du Service départemental d'action sociale à compter du 16 février 2012,

VU la décision d'affectation du 27 août 2012 nommant Mme Annette PARINAUD, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 3 septembre 2012, au Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles,

VU la décision d'affectation du 20 juillet 2016 nommant M. Jean-Marc MESURE, attaché d'administration de l'Etat, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, Chef du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles,

VU la décision d'affectation du 20 juillet 2016 nommant M. José JOURDAN, Secrétaire administratif de classe exceptionnelle, responsable de la section budget, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, au sein du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles,

VU la décision d'affectation du 16 août 2016 nommant Mme Stéphanie CHAUBRON, Secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe au Chef du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles et responsable de la section ressources humaines à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016,

**SUR PROPOSITION** de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation permanente est donnée à **M. Jean-Marc MESURE**, Chef du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles, pour signer toute correspondance courante entrant dans le cadre de son service et tout autre document entrant dans le cadre de ses attributions pour assurer :

- la gestion de l'UO23 (programme 307)
- la gestion du centre de coût « Préfecture » : programme 333.

Sont exclus de la présente délégation :

- les autres arrêtés,
- les lettres à la Présidente du Conseil Départemental suggérant la saisine éventuelle de l'Assemblée Départementale.

**Article 2** : En cas d'absence de **M. Jean-Marc MESURE**, Chef du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles, la délégation de signature qui lui est consentie, est exercée par **Mme Stéphanie CHAUBRON**, Adjointe au Chef du Service des ressources et des mutualisations interministérielles.

En cas d'absence simultanée de **M. Jean-Marc MESURE** et de **Mme Stéphanie CHAUBRON**, délégation de signature est donnée à **M. José JOURDAN** pour la gestion de l'UO du programme 307 ainsi que la gestion du centre de coût « Préfecture » du programme 333 et des dépenses du Service départemental d'action sociale du programme 216.

**Article 3** : En cas d'absence de **M. Jean-Marc MESURE**, Chef du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles et de **Mme Stéphanie CHAUBRON**, Adjointe au Chef du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles, délégation de signature est donnée à **Mme Annette PARINAUD**, pour assurer la gestion du centre de coût PRFML02023 ressources humaines du programme 307.

**Article 4** : Délégation de signature permanente est également donnée à **Mme Nadine LABARRE**, à l'effet de signer toutes les correspondances courantes entrant dans le cadre des attributions du Responsable du Service départemental d'action sociale et la gestion des dépenses du Service départemental d'action sociale du programme 216.

**Article 5** : L'arrêté préfectoral n° 23-2016-07-11-007 du 11 juillet 2016 susvisé est abrogé.

**Article 6** : M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et M. le Chef du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Fait à Guéret, le 1<sup>er</sup> septembre 2016  
Le Préfet,  
Signé : Philippe CHOPIN

Préfecture de la Creuse

23-2016-09-01-003

Arrêté donnant délégation de signature à Mme Pascale  
XIMENES, Directrice des Services du Cabinet du Préfet  
de la Creuse, à compter du 1er septembre 2016

**Arrêté n°**  
**donnant délégation de signature à Mme Pascale XIMENES**  
**Directrice des Services du Cabinet du Préfet de la Creuse,**  
**à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016**

**LE PREFET DE LA CREUSE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** la loi n° 82-113 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

**VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

**VU** le décret du 21 mai 2015 nommant M. Philippe CHOPIN, préfet délégué auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, Préfet de la Creuse,

**VU** le décret du 13 juin 2016 nommant M. Olivier MAUREL, directeur des services pénitentiaires détaché en qualité de sous-préfet, sous-préfet de Cognac, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

**VU** l'arrêté ministériel n° 16/ 2266/A du 1<sup>er</sup> septembre 2016 nommant Mme Pascale XIMENES, attachée principale d'administration de l'Etat, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de Directrice des services du cabinet de la Préfecture de la Creuse, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 jusqu'au 31 août 2018 inclus,

**VU** la circulaire du Premier Ministre du 1<sup>er</sup> juillet 2009 modifiée le 8 septembre 2009 relative au déploiement territorial de l'application CHORUS,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2012034-05 du 3 février 2012 portant réorganisation des services de la Préfecture de la Creuse,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 23-2016-07-11-002 du 11 juillet 2016 donnant délégation de signature à Mme Anne GABRELLE, Directeur des Services du Cabinet du Préfet de la Creuse,

**VU** la décision d'affectation du 16 février 2012 nommant Mme Delphine SENECHAL, Attachée d'administration, en qualité de Chef du Service interministériel de défense et de protection civiles, à compter du 16 février 2012,

**VU** la décision d'affectation du 12 mars 2014 nommant Mme Nathalie HAGUE-BOVARD, adjointe administrative de 1<sup>ère</sup> classe détachée de la fonction publique territoriale, Secrétaire particulière de Mme la Directrice des services du Cabinet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014,

**VU** la décision d'affectation du 23 avril 2014 nommant Mme Maryse ROBERT, Attachée d'administration de l'Etat, Chef du bureau du Cabinet, à compter du 11 août 2014,

**SUR PROPOSITION** de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

**ARRÊTE**

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à **Mme Pascale XIMENES**, Directrice des Services du Cabinet, pour signer :

- tous arrêtés, correspondances et décisions entrant dans le cadre de ses attributions,
- assurer la gestion du centre de coût PRF DCAB 023 Cabinet et dans les situations d'urgence, signer les pièces de dépense.

Sont exclus de la présente délégation :

- les propositions de nomination dans l'Ordre de la Légion d'Honneur et l'Ordre National du Mérite,
- les lettres au Président du Conseil Général suggérant la saisine éventuelle de l'Assemblée Départementale,
- les déclinatoires de compétence.

**Article 2** : Dans le cadre des permanences exercées périodiquement et en alternance avec **M. Olivier MAUREL**, Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse, **Mme Pascale XIMENES**, Directrice des Services du Cabinet, est habilitée à signer, en cas d'urgence, durant la période de permanence :

Tous arrêtés (notamment ceux relatifs à l'hospitalisation d'office), décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents à l'exception :

- des réquisitions de la force armée,
- des arrêtés de conflit et des déclinatoires de compétence.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Pascale XIMENES**, la délégation de signature qui lui est consentie à l'article 1 sera exercée par **Mme Maryse ROBERT**, Chef du bureau du Cabinet, excepté pour la gestion du centre de coût pour laquelle la délégation est accordée à **Mme Nathalie HAGUE-BOVARD**, Secrétaire particulière de Mme la Directrice des Services du Cabinet.

**Article 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Pascale XIMENES**, délégation de signature est donnée à **Mme Delphine SENECHAL**, Chef du Service interministériel de défense et de protection civiles, pour signer dans le cadre normal des attributions du service :

- les ampliations d'arrêtés préfectoraux, copies conformes, bordereaux d'envoi,
- les notes et actes non exécutoires, demandes d'enquêtes, de renseignements ou d'avis,
- les lettres de transmission,
- les convocations des membres de jury d'examen de secourisme et les procès-verbaux d'examen.

Sont exclues de la présente délégation, les lettres à destination des élus.

**Article 5** : L'arrêté préfectoral n° 23-2016-07-11-002 du 11 juillet 2016 susvisé est abrogé.

**Article 6** : M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et Mme la Directrice des Services du Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Fait à Guéret, le 1<sup>er</sup> septembre 2016

Le Préfet,

Signé : Philippe CHOPIN